

INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
I. L'INSTITUTION.....	4
I.1. Cadre légal.....	4
I.2. Composition	4
I.3. Missions	5
II. LES ORGANES	6
II.1. Le Conseil d'administration.....	6
II.2. Les groupes de travail	7
III. LES ACTIVITÉS EN 2016.....	9
III.1. Le Conseil d'administration.....	9
III.2. Les groupes de travail de l'IIS.....	9
<i>III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'</i>	9
<i>III.2.2. Groupe de travail 'Sécurité dans l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS'</i>	10
<i>III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'</i>	11
<i>III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'</i>	11
Annexes	12

Avant-propos

Un Accord de coopération a été signé, en juillet 2014, pour renforcer la collaboration entre les différents services de l'Etat fédéral et des entités fédérées, dans l'élaboration des statistiques publiques.

Conformément à cet Accord de coopération, l'Institut interfédéral de Statistique (IIS) a été mis en place au 1^{er} janvier 2016. L'IIS devrait permettre d'améliorer en continu la qualité des statistiques publiques, venant en soutien des politiques publiques.

2016 a ainsi été marquée par le lancement officiel des travaux de l'IIS. Le Conseil d'administration et le secrétariat ont été installés, des groupes de travail ont été mis en place pour la réalisation des travaux préparatoires et un premier programme de travail intégré de l'IIS a été publié.

Vous pourrez prendre connaissance de tout cela, dans ce premier rapport d'activités.

Nico WAEYAERT
Institut interfédéral de Statistique
Président du Conseil d'administration

I. L'INSTITUTION

I.1. Cadre légal

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnel d'octobre 2011, un Accord de coopération a été signé, le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique (l'IIS).

L'IIS est un établissement public doté de la personnalité juridique, dont le siège est établi dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ; il travaille sous l'autorité d'une conférence interministérielle de la statistique et est géré par un Conseil d'administration.

L'Accord de coopération, du 15 juillet 2014, entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées, avant le 1^{er} janvier 2016, aux dispositions de cet accord de coopération.

Dans un premier temps, cet accord de coopération nécessitait un acte législatif d'assentiment de chaque partie contractante ; cela conformément à l'article 92*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

I.2. Composition

Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres :

- Le président du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Le directeur général de l'Institut national de Statistique (la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie) ;
- Un membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;

- Les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, désignent chacune un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

I.3. Missions

Conformément au prescrit de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS a quatre missions, à savoir :

- Coordonner les programmes statistiques élaborés chaque année par les autorités statistiques et établir un programme statistique intégré annuel.
- Émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors des réunions internationales concernant l'élaboration des statistiques publiques.
- Adresser des recommandations méthodologiques aux instances publiques qui élaborent des statistiques publiques.
- Assurer un monitoring permanent de la qualité à chaque étape de la production de statistiques et pour tous les services publics liés à leurs travaux, conformément au Code de bonnes pratiques d'Eurostat pour la statistique européenne.

Les statistiques établies par la Banque nationale de Belgique dans le cadre du Système européen de banques centrales n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord de coopération.

II. LES ORGANES

II.1. Le Conseil d'administration

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, les membres fédéraux de droit étaient :

- Monsieur Jean-Marc DELPORTE, en tant que président du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Madame Marcia DE WACHTER, en tant que membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Nico WAEYAERT, en tant que directeur général de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie (*désigné comme Président du Conseil d'administration*).

Les hauts fonctionnaires des autorités statistiques désignées par les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, étaient :

- Monsieur Sébastien BRUNET, en tant qu'administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (*désigné comme vice-Président du Conseil d'administration*) ;
- Monsieur Marc CALLENS, en tant que *Senior advisor* au Dienst van de hoofdstatisticus bij het Departement Kanselarij en Bestuur ;
- Madame Astrid ROMAIN, en tant que directrice de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse.

Ont assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'IIS, au titre d'observateurs :

- Madame Ann CARTON, en tant qu'observateur de la Communauté flamande ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, en tant qu'observateur du Bureau fédéral du Plan.

Les modalités de travail du Conseil d'administration de l'IIS et de son secrétariat ont été reprises dans un règlement d'ordre intérieur ; lequel a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa première réunion, du 2 février 2016.

Le secrétariat de l'IIS a son siège à la Direction générale Statistique – Statistics Belgium, qui en assume les tâches quotidiennes. Chaque membre de l'IIS contribue à son fonctionnement. Actuellement, le secrétariat de l'IIS est assuré par Monsieur Philippe MAUROY, qui a été désigné par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

II.2. Les groupes de travail

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a jugé souhaitable de constituer des groupes de travail thématiques, pour procéder à l'examen de sujets particuliers et proposer des feuilles de route utiles à la prise de décision finale en Conseil d'administration, pour préparer des propositions d'avis sur les positions belges dans les forums statistiques internationaux ou des propositions de recommandations méthodologiques, etc..

Les groupes de travail, ainsi créés, fonctionnent sous la coordination du secrétariat de l'IIS.

Quatre groupes de travail ont été mis en place, en 2016 :

- Un groupe de travail « Sécurité dans l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS » : ce groupe 'mixte', composé des juristes et des délégués/conseillers en protection des données ou en sécurité, a pour objectifs principaux de veiller au respect, par chaque institution, des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique', à la mise en œuvre d'une politique de sécurité, à la procédure pour l'introduction des demandes, ainsi qu'au développement d'une infrastructure informatique capable de faciliter l'échange des données.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Positionnement international de l'IIS » : ce groupe, composé des coordinateurs internationaux, a comme objectifs essentiels d'émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques ainsi que de débattre de l'ensemble des dossiers ayant une portée internationale et quand une coordination s'avère nécessaire.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Programmation des travaux statistiques » : ce groupe rassemble les responsables de la réalisation des programmes de travail et a pour objectifs de préparer une feuille de route pour l'élaboration des programmes de travail de chaque autorité statistique et du programme intégré de l'IIS, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre concrète à partir des programmes de travail 2017.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

- Un groupe de travail « Indicateurs pour les *Sustainable Development Goals* (SDG's) » : ce groupe, composé de statisticiens spécialisés en matière de définition d'indicateurs ou de technique d'observation statistique du développement durable (avec le concours éventuel d'experts en développement durable), a pour objectifs :
 1. d'analyser la liste d'indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable lancée par UNSTAT en vue d'évaluer le degré de faisabilité et de disponibilité de ces indicateurs et des données statistiques sous-jacentes dans le contexte belge ;
 2. d'assurer le suivi de l'évolution de cette liste d'indicateurs au niveau d'UNSTAT et d'EUROSTAT et d'en évaluer la faisabilité et la disponibilité ;
 3. d'élaborer, pour les indicateurs disponibles et faisables, une opérationnalisation statistique optimale dans le contexte belge, tenant compte de l'efficacité au regard du coût et de la charge de réponse ;
 4. d'élaborer, à la demande du Conseil d'administration de l'IIS, des avis complémentaires sur des aspects techniques en rapport avec les indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement durable ;
 5. de faire des propositions de positionnement international concernant les questions statistiques en la matière.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un collaborateur du Bureau fédéral du Plan.

III. LES ACTIVITÉS EN 2016

III.1. Le Conseil d'administration

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois et a approuvé :

- son règlement d'ordre intérieur ;
- la désignation de ses Président et vice-Président ;
- la mise en place de quatre groupes de travail thématiques ;
- la préparation des réunions du Comité du Système Statistique européen (CSSE) d'Eurostat ;
- les principes de base pour l'évaluation des collaborations futures entre partenaires de l'IIS, en terme de production des statistiques publiques ;
- une note sur le statut des observateurs, des Communautés et de la Commission communautaire commune, au Conseil d'administration de l'IIS ;
- les six *Service Level Agreements* (SLA) fixant les modalités de collaboration entre les partenaires de l'IIS, dans le cadre des projets retenus comme faisant partie du programme intégré 2017 de l'IIS.

Une cinquième réunion (de juin 2016) a été remplacée par une procédure écrite, qui a été lancée conformément aux règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS. Cette procédure écrite avait pour but de valider les demandes de collaboration retenues, pour faire partie du programme intégré 2017 de l'IIS.

III.2. Les groupes de travail de l'IIS

III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'

Après avoir validé sa composition et son mandat lors de sa mise en place, le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions, d'une feuille de route devant guider l'élaboration des programmes statistiques annuels de chaque autorité statistique, ainsi que du programme intégré de l'IIS.

Cette feuille de route abordait notamment les points suivants :

- le canevas, le contenu et le périmètre des programmes statistiques annuels des autorités statistiques (règles de présentation des statistiques, structure du programme, ...);
- la portée du programme intégré de l'IIS et son champ d'action ;
- la procédure et formulaire d'introduction des demandes de collaboration au sein de l'IIS.

Le groupe de travail a ensuite investigué d'autres sujets, liés à la réalisation même de ces différents programmes :

- la manière d'en assurer le suivi de l'implémentation et le rapportage ;
- l'élaboration (à travers la coordination de différents groupes techniques) des *Service Level Agreements*, qui définissent les modalités de collaboration concrètes entre les partenaires de l'IIS (dans le cadre des projets retenus pour intégrer le programme intégré 2017 de l'IIS) ;
- enfin, les premiers éléments de concertation par rapport au programme intégré 2018 de l'IIS.

III.2.2. Groupe de travail 'Sécurité dans l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS'

Après avoir validé sa composition et son mandat lors de sa mise en place, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions :

- la mise en place des accès *VPN* entre les partenaires de l'IIS et le *datawarehouse* du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, devant permettre un échange plus fluide des données entre les différentes institutions, au sein de l'IIS ;
- la vérification des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique' ;
- les règles relatives à la protection des données et au secret statistique ;
- la délimitation des rôles et missions du Délégué à la protection des données et du Conseiller en sécurité (au sens de la loi relative à la statistique publique et de la loi relative à la protection de la vie privée) ;
- la préparation d'un document sur le statut des observateurs, des Communautés et de la Commission communautaire commune, au Conseil d'administration de l'IIS ;
- la clarification des concepts liés à la collecte des données et un premier échange de vue quant à la communication des données confidentielles entre les autorités statistiques, au sein de l'IIS.

III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'

Après avoir validé sa composition et son mandat lors de sa mise en place, le groupe de travail a débattu des points suivants, au cours de ses différentes réunions :

- une présentation du Système Statistique européen, du règlement cadre relatif à la production des statistiques européennes (Règlement n° 223/2009 du Parlement européen et du Conseil) et des différents intervenants dans le processus de décision au niveau européen, dans le domaine 'statistique' ;
- des discussions sur les différents documents des quatre réunions annuelles 2016, du CSSE d'Eurostat ;
- la concertation sur le rapportage à Eurostat quant aux recommandations de la *Peer review*, et qui sont liées aux travaux menés au sein de l'IIS ;
- différentes thématiques abordées sous l'angle 'international' (dont le programme de formations pour statisticiens d'Eurostat, le programme de travail statistique annuel d'Eurostat, l'élaboration d'un *Commitment on Confidence* pour les statistiques, etc.).

III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'

Après avoir validé sa composition et son mandat lors de sa mise en place, le groupe de travail a débattu essentiellement des points suivants, au cours de ses différentes réunions :

- l'élaboration d'un tableau de synthèse (à remplir par chaque partenaire de l'IIS, fédéraux, régionaux ou communautaires), dans lequel la liste d'indicateurs proposée par UNSTAT, pour suivre les SDG's, pourrait être comparée avec les listes d'indicateurs existant aux différents niveaux de pouvoir, en Belgique ;
- la liste d'indicateurs SDG's émise par Eurostat.

Annexes

Annexe 1 : Programme intégré de l'Institut interfédéral de Statistique 2017 (*voir ci-joint*)

Annexe 2 : Liste des sites Internet des autorités statistiques et experts de l'Institut interfédéral de Statistique

- Banque nationale de Belgique : www.nbb.be
- Bureau fédéral du plan : www.plan.be
- Direction générale Statistique – Statistics Belgium : www.statbel.fgov.be
- Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse : www.ibsa.brussels
- Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique : www.iweps.be
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
- Studiedienst van de Vlaamse Regering, Departement Kanselarij en Bestuur : www.regionalestatistieken.vlaanderen.be

Annexe 3 : Coordonnées de contact de l'Institut interfédéral de Statistique

- *Par courrier* : Institut interfédéral de Statistique
A l'attention de Monsieur Philippe Mauroy, secrétaire
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique – Statistics Belgium
North Gate III – Bureau 6A53
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles
- *Par e-mail* : philippe.mauroy@economie.fgov.be

Programme statistique intégré 2017 de l'Institut interfédéral de Statistique

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS ») établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2017 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), du Dienst van de hoofdstatisticus bij het Departement Kanselarij en Bestuur (DKB), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie.

Le Conseil d'administration a validé, par procédure écrite lancée le 23 juin 2016, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2017.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA). Les SLA relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2017 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 8 novembre 2016.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2017

2.1. Données de l'enseignement et CENSUS 2021

2.1.1. Objectifs

L'objectif est de définir la liste des données à collecter pour le domaine de l'enseignement et d'établir des recommandations, en vue de l'amélioration des données relatives à l'enseignement.

2.1.2. Principales phases de travail

01/10/2016 – 30/06/2017: identification des variables et des données nécessaires au calcul des variables.

1/07/2017 – 31/12/2017: rédaction d'un rapport contenant des recommandations en vue d'améliorer la qualité des données relatives à l'enseignement.

2.1.3. Résultats attendus

Accord sur la liste des variables de l'enseignement importantes pour la DG Statistique, l'IBSA, le DKB, le département « Onderwijs en Vorming » de la Communauté flamande et l'IWEPS;

Rapport établissant des recommandations en vue de l'amélioration de la qualité des données relatives à l'enseignement.

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La DG Statistique, l'IBSA, le DKB, le département « Onderwijs en Vorming » de la Communauté flamande et l'IWEPS formulent une liste des variables en tenant compte des obligations et des priorités.

La DG Statistique, l'IBSA, le DKB, le département « Onderwijs en Vorming » de la Communauté flamande et l'IWEPS contribuent à la rédaction du rapport contenant des recommandations en vue d'améliorer la qualité des données relatives à l'enseignement.

2.2. Réforme des statistiques sur les emplois vacants

2.2.1. Objectifs

Cette réforme a pour but de réduire la charge administrative pour les entreprises tout en faisant mieux coïncider les statistiques par rapport aux besoins d'information des utilisateurs.

2.2.2. Principales phase de travail

D'octobre à décembre 2016: examen par le groupe de travail des différents besoins pour obtenir la réalisation des résultats attendus.

De janvier à décembre 2017: élaboration de la note méthodologique.

2.2.3. Résultats attendus

Une note méthodologique sur la manière dont on peut réduire la charge administrative des statistiques sur les vacances d'emploi et comment ces statistiques pourraient être adaptées afin de mieux répondre aux besoins d'information.

Un processus de collecte et d'exploitation des données amélioré pour les entreprises et les autorités statistiques (DG Statistique, DKB, IBSA et IWEPS).

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

La DG Statistique, l'IBSA, le DKB, le département « Werk en sociale Economie » de la Communauté flamande et l'IWEPS contribuent activement à l'élaboration de la note méthodologique.

2.3. Amélioration de la qualité des statistiques TVA

2.3.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agit principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter.

2.3.2. Principales phases de travail

De janvier à octobre 2017 : examen par le groupe de travail des différents problèmes et formulation d'améliorations.

De novembre 2017 à décembre 2018 : implémentation de l'harmonisation et des améliorations.

2.3.3. Résultats attendus

Un rapport avec la liste des principaux problèmes, les adaptations souhaitées ainsi que les solutions possibles.

Une note méthodologique qui décrit la procédure actuelle et intègre les changements et les améliorations de la qualité de la base de données.

Une base de données TVA harmonisée et améliorée permettant de produire des statistiques nationales et régionales par branche d'activité.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le DKB, l'IBSA, l'IWEPS, le BFP et la BNB apportent leur contribution aux travaux du groupe de travail et exécutent les tâches qui leur sont confiées.

La DG Statistique implémente les améliorations identifiées par le groupe de travail.

2.4. Dépenses environnementales des entreprises

2.4.1. Objectifs

L'objectif est d'améliorer la connaissance des dépenses environnementales des entreprises, ce qui est nécessaire, entre autres, afin de respecter les obligations dans le cadre du Règlement (EU) 691/2011, modifié par le Règlement (EU) 538/2014, pour ce qui a trait aux dépenses de protection de l'environnement.

2.4.2. Principales phases de travail

Janvier–avril 2017 : analyse de la méthodologie (conception de l'enquête, plan d'échantillonnage), choix des modalités de travail (nouvelles enquêtes harmonisées ou extension des enquêtes régionales existantes).

2.4.3. Résultats attendus

Une note méthodologique qui propose des options et opère des choix en vue de l'élaboration d'une banque de données sur les dépenses de protection de l'environnement (dépenses courantes et investissements) par les entreprises / organisations, classifiées selon la nomenclature européenne CEPA.

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail, et coordonne les travaux.

Le DKB, le département « Leefmilieu, Natuur en Energie » de la Communauté flamande, l'IBSA et l'IWEPS fournissent les contributions nécessaires à la concertation sur les choix méthodologiques.

2.5. Délimitation et description du secteur environnemental

2.5.1. Objectifs

L'objectif est de délimiter et de décrire, de manière plus précise, le secteur environnemental, ce qui est nécessaire, entre autres, afin de respecter les obligations dans le cadre du Règlement (EU) 691/2011, modifié par le Règlement (EU) 538/2014, pour ce qui a trait aux biens et services environnementaux.

2.5.2. Principales phases de travail

Janvier–avril 2017 : analyse de la méthodologie (déterminer le périmètre, conception de l'enquête, plan d'échantillonnage), choix des modalités de travail (nouvelles enquêtes harmonisées ou extension des enquêtes régionales existantes).

2.5.3. Résultats attendus

Une note méthodologique qui propose des options et opère des choix en vue de :

- Etablir une liste des entreprises / organisations produisant des biens et/ou services environnementaux. Cette liste détermine le périmètre du secteur environnemental.
- Construire une banque de données sur le secteur environnemental (production, emploi, exportations et valeur ajoutée, organisée selon les classifications européennes CEPA/CRéMA).

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail, et coordonne les travaux.

Le DKB, le département « Leefmilieu, Natuur en Energie » de la Communauté flamande, l'IBSA et l'IWEPS fournissent les contributions nécessaires à la concertation sur les choix méthodologiques.

2.6. Litiges en matière de location soumis aux justices de paix

2.6.1. Objectif

Demander, au SPF Justice, les données des jugements relatifs aux litiges en matière de location soumis aux justices de paix.

2.6.2. Principales phases de travail

Janvier–décembre 2017 : élaboration de la demande.

2.6.3. Résultats attendus

Une lettre afin de recevoir des justices de paix les données relatives aux jugements sur les conflits locatifs.

Une base de données permettant d'établir des statistiques concernant le recouvrement des arriérés de loyers et les expulsions de locataires.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires

Le DKB assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

L'agence « Wonen-Vlaanderen » de la Communauté flamande, l'IBSA, l'IWEPS et la DG Statistique fournissent les contributions nécessaires à l'élaboration de la demande.

2.7. Accessibilité du Datawarehouse du SPF Économie via VPN

2.7.1 Objectifs

Définir les engagements de tous les partenaires concernant l'accessibilité du Datawarehouse du SPF Économie via VPN. Il s'agit principalement de régler les aspects techniques relatifs à la mise en place d'un VPN et à l'accès au Datawarehouse du SPF Économie via une session SAS/Connect.

2.7.2. Principales phases de travail

1/09/2016 – 30/06/2017 : mise en place des VPN et enregistrement des utilisateurs du BFP, de l'IWEPS, de l'IBSA et du DKB dans l'active directory de la DG Statistique.

2.7.3. Résultats attendus

Un VPN sera mis en place entre chaque autorité statistique régionale et le Bureau du Plan, d'une part, et le Datawarehouse du SPF Économie, d'autre part.

Le VPN permettra aux utilisateurs du BFP, de l'IWEPS, de l'IBSA et du DKB de se connecter au Datawarehouse via une session SAS/Connect.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires

La DG Statistique :

- assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail ;
- coordonne les travaux de mise en place des VPN ;
- prend les actions nécessaires pour que la configuration de la partie fédérale du réseau se fasse correctement ;
- apporte son support au BFP, à l'IBSA, au DKB et à l'IWEPS pour le test des premières connexions au Datawarehouse ;
- assure, dans le temps, l'accessibilité et le fonctionnement adéquat de la connexion au Datawarehouse du SPF Économie.

Le BFP, l'IBSA, le DKB et l'IWEPS :

- sont responsables pour l'obtention des licences SAS (notamment module SAS/Connect nécessaire pour initier une connexion SAS sur le serveur Datawarehouse) de leurs utilisateurs ;
- prennent les actions nécessaires pour que la configuration de leur réseau se fasse correctement ;
- communiquent la liste des utilisateurs devant être créés au niveau de l'active directory de la DG Statistique ;
- informent sans délai la DG Statistique des dysfonctionnements rencontrés.

3. Suivi de la réalisation du programme statistique intégré 2017

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré. Il se chargera également de trancher les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution du programme statistique intégré.

Par ailleurs, certaines collaborations proposées pour le programme statistique intégré 2017 mais qui n'étaient pas suffisamment abouties, seront approfondies au sein de groupes de travail spécifiques, en vue d'une prise en considération pour le programme statistique intégré 2018 ou pour un programme ultérieur.